

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude HALLER

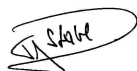
**N° CP/2011/9 - Insertion professionnelle - 4513**  
**Financement des entreprises d'insertion**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les nouvelles modalités de financement des entreprises d'insertion telles que décrites par le rapport.

A ce titre, elle décide :

- de corrélérer la subvention au nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) embauchés dans les entreprises d'insertion et d'appliquer une aide forfaitaire de 585 € par mois
- de convertir l'enveloppe budgétaire disponible fléchée sur les entreprises d'insertion en nombre de postes de bénéficiaires du RSA (et en nombre de mois avec un plancher de 35 heures par mois), et de répartir ces postes en fonction des demandes introduites par les entreprises d'insertion et des consommations effectives de l'année n-1
- de mettre en œuvre ces modalités de financement à compter de 2011, et de limiter pour la première année d'application les hausses de subvention à 50 % afin de venir en appui aux entreprises dont la dotation est fortement en baisse.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53290-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/01/11